

Mode d'emploi de la déchetterie intercommunale



Choisissez votre créneau en vous inscrivant sur le site
<https://www.bassinpompey.fr/dechetterie>



Anticipez votre arrivée sur site de 5 minutes pour faciliter le contrôle d'accès.



Les déchets doivent être triés dans le véhicule afin d'optimiser le temps de déchargement



Munissez-vous d'une pièce d'identité en vue du **contrôle sur place par la police municipale** ainsi que d'une **attestation de déplacement dérogatoire** en cochant la case n°2 « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité ».



Conditions d'accès :

- ▶ Accès réservé **aux résidents du Bassin de Pompey. 2 personnes** par véhicule maximum
- ▶ **Un seul passage autorisé** sur une période de 15 jours. Apports limités à **2m³** par passage
- ▶ **Respecter les gestes barrière**, il est recommandé de porter un masque
- ▶ **Se conformer strictement aux consignes** des gardiens



Restrictions :

- ▶ **Les gardiens ne pourront pas aider** au déchargement
- ▶ **Les déchets verts ne sont pas acceptés** à la déchetterie, ils doivent être déposés à la composterie à Marbache. **Le mobilier n'est pas accepté** jusqu'à nouvel ordre
- ▶ **Ne pas sortir de votre véhicule** avant l'accès sur la plateforme de la déchetterie